



BANQUES ET ASSURANCES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Sections
Syndicales
Rhône-Alpes
Auvergne
CFDT LCL

04 78 92 21 34
04 78 92 23 69



My Comité Social et Economique

Jours de fermeture 2025

Lundi / Vendredi	Mardi / samedi
Mercredi 1 ^{er} janvier	Mercredi 1 ^{er} janvier
Lundi 21 avril	Samedi 19 avril
Jeudi 1 ^{er} mai	Jeudi 1 ^{er} mai
Jeudi 8 mai	Jeudi 8 mai
Jeudi 29 mai	Jeudi 29 mai
Lundi 9 juin	Vendredi 15 août
Lundi 14 juillet	Samedi 16 août
Vendredi 15 août	Samedi 1 ^{er} novembre
Lundi 10 novembre	Mardi 11 novembre
Mardi 11 novembre	Jeudi 25 décembre
Jeudi 25 décembre	+ 1 jour de RTT entreprise

Orientations Stratégiques

Les élus CFDT ont demandé des précisions sur les choix stratégiques récents qui ont peu été explicités auprès des équipes, tant dans leur finalité, leur mise en place que leurs conséquences :

- EER étudiant** : le DDR explique la volonté de LCL de s'orienter vers des comptes de qualité, favorisant une période de relation plus longue qu'auparavant. En conséquence, des règles d'ouverture ont été rajoutées (durée du visa, attestation de bon fonctionnement...). Nous avons alerté la direction sur ces nouveaux critères qui peuvent sembler discriminants, ainsi que l'obligation de formuler des lettres de refus "d'entrée en relation". De plus, nous avons insisté pour quantifier, dès à présent, les conséquences en terme de conquête nette, dont la fixation de l'objectif remonte à début 2024 et impacte la part variable.
- Comptes inactifs** : le DDR précise qu'effectivement ce sont près de 115 000 comptes qui sont déjà ciblés à la fermeture. L'objectif étant identique : conserver des comptes de qualité. Il précise qu'un compte inactif se définit par un CTC KO + aucun produit bloquant. Enfin, la gouvernance de LCL regarderait pour neutraliser l'aspect RVP s'il y avait des impacts négatifs importants.



Médecine du travail : MDT

Les élus CFDT ont questionné récemment la direction RAA sur le respect de la réglementation en matière de visites périodiques auprès de la médecine du travail. Malheureusement nos craintes se sont confirmées. En effet, des retards ont été constatés et confirmés en RAA au niveau des visites périodiques. De plus, la restitution du bilan de la MDT 2023, initialement prévue en échange tripartite en Avril 2024, n'a toujours pas pu se tenir. Rappelons que l'article R4624-16 stipule que le travailleur bénéficie d'un renouvellement de la visite d'information et de prévention (...) selon une périodicité **qui ne peut excéder cinq ans**. Ce cadre réglementaire est indispensable au vu des prérogatives importantes de la médecine du travail (préserver la santé physique et morale des travailleurs et prévenir les RPS au sein des entreprises). Par ce retard connu, la direction occulte des salariés qui pourraient être victimes de harcèlement, de situations de faiblesse, et qui n'ont pas la force, la connaissance, ni parfois la présence d'esprit d'effectuer une demande de consultation à leur initiative.

Les élus CFDT alertent la direction ce jour et demandent la mise en place d'un dispositif exceptionnel pour pallier ces retards. Il est de sa responsabilité de se conformer au code du travail et de prévenir les RPS pour notre DDR.

En Bref

- ✚ Campagne annuelle Prévoyance : la période de changement d'option s'étendra de mi-novembre à mi-décembre 2024, directement sous MyselfRH.
- ✚ Campagne annuelle Chèques vacances : pour les salariés éligibles, la demande de « chèques vacances » ouvrira de mi-novembre à mi-décembre 2024, directement sous MyselfRH.

Allongement temps de trajet

Dès 2018, la CFDT avait réussi à valider, pour les salariés, la récupération d'un allongement exceptionnel de leur temps de trajet habituel (formation, mission...) à hauteur de 50%. Peu de managers sont au fait de ce dispositif. Les élus CFDT ont demandé qu'une sensibilisation sur ce point soit faite auprès des responsables et vous conseille de bien déclarer vos surplus de temps de trajet exceptionnels via la circulaire disponible sous MyselfRH.

Pour toutes questions ou difficultés, contactez-nous !

Changement d'horaires et Evolution des multisites de la DGA de Grenoble Centre Est

Pour les élus CFDT, ce projet trouve une réelle légitimité de par le potentiel commercial fort de ces secteurs géographiques. Le fonctionnement avec un directeur adjoint devrait permettre de fluidifier le quotidien et aider les équipes pour les accompagnements, les délégations, les absences...

Toutefois, lorsque l'on mise sur un développement, il est important de procéder à une étude précise en termes de charge de travail, de poids de poste, de formation, de montée en compétences et surtout de moyens alloués (humains, financiers) pour réussir ce pari.

A la suite de nos échanges lors de la période d'information, force est de constater que le projet présenté ne recouvre aucun moyen supplémentaire concret. Nulle part, la notion de charge de travail inhérente au projet n'est évoquée, sachant qu'avant-projet, les métriques peuvent déjà être en dépassement au niveau du poids des fonds de commerce des conseillers.

Cerise sur le gâteau : la direction décide de réduire l'amplitude horaire de l'agence « Grenoble Le Parc » en soustrayant des RTT aux collègues. La CFDT, en séance restreinte du CSSCT d'octobre, ont plaidé pour une logique harmonisation des horaires avec l'ensemble des agences du mardi au samedi du bassin grenoblois, ceci dans l'intérêt autant des salariés, que pour la visibilité pour nos clients. Nos plaidoiries ont été vaines puisque, sans explication convaincante, le DR d'IDEA s'y est opposé.

C'est pourquoi, ce projet qui manque d'ambition à nos yeux, n'a pas obtenu l'approbation des élus CFDT.

CSE : budget prévisionnel 2025

Le bureau du CSE a finalisé le budget prévisionnel 2025. Pour mémoire, seuls des élus SNB CFE-CGC et FO siègent au bureau, c'est donc eux seuls qui choisissent l'ensemble des orientations pour notre CSE. C'est ainsi que ces deux organisations syndicales valident un budget prévisionnel 2025, d'ores et déjà, avec un déficit de 51 000€, pioché sur les réserves.



C'est pourquoi les élus CFDT, à défaut de pouvoir participer aux échanges et être force de proposition, ne peuvent légitimement pas émettre un vote, tant pour des décisions que nous pouvons partager, que pour celles qui seraient probablement perfectibles.

Nous avons profité de ce point à l'ordre du jour pour émettre deux propositions :

- ✚ Automatiser, via un logiciel, les différents avantages soumis à un tirage au sort. Ainsi, la charge administrative de CSE pourrait être allégée, tout en permettant aux salariés participants de visualiser le processus et gagner en transparence.
- ✚ Les réserves financières du CSE sont importantes (près de 3 années de budget) et la CFDT a soumis l'idée de l'achat d'un appartement à Paris (proche Gare de Lyon) uniquement pour les collègues de RAA. Cette orientation semble plus efficace par un investissement foncier pérenne plutôt que de vider les réserves sur des déficits budgétaires.